

**PROPOSITION D'ARRETE PORTANT CREATION  
D'UN JURY DEPARTEMENTAL POUR  
L'ATTRIBUTION DES TROPHEES DE LA CULTURE**

---

A.D. n° 2005-2105

Le Président du Conseil Général  
de Tarn-et-Garonne,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la délibération du Conseil Général de Tarn-et-Garonne, en date du 18 décembre 1989 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Afin d'honorer des personnalités ou des associations ayant, par leur action, largement contribué au développement culturel en Tarn-et-Garonne, il est créé un jury départemental chargé de désigner les lauréats ; le siège de ce jury est fixé à l'Hôtel du Département.

**Article 2** : Le jury est présidé par Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

**Article 3** : Les membres du jury représentant le Département de Tarn-et-Garonne sont :

En qualité de Conseillers Généraux :

- Monsieur Robert DESCAZEAUX, Conseiller Général, Président de la Commission Education, Sport et Culture,
- Monsieur Robert BENECH, Conseiller Général, Vice-Président de la Commission Education, Sport et Culture,
- Monsieur Jacques ROSET, Conseiller Général, Secrétaire de la Commission Education, Sport et Culture,
- Monsieur François BONHOMME, Conseiller Général, Membre de la Commission Education, Sport et Culture,
- Monsieur Etienne BRUNET, Vice-Président du Conseil Général, Membre de la Commission Education, Sport et Culture,
- Monsieur Guy-Michel EMPOCIELLO, Conseiller Général, Membre de la Commission Education, Sport et Culture,
- Monsieur Raymond MASSIP, Vice-Président du Conseil Général chargé des Affaires Scolaires et Culturelles, Membre de la Commission Education, Sport et Culture,
- Monsieur Jacques LARROQUE, Conseiller Général, Membre de la Commission Education, Sport et Culture,
- Monsieur Claude MOUCHARD, Conseiller Général, Membre de la Commission Education, Sport et Culture,
- Monsieur Jean CAMBON, Vice-Président du Conseil Général,
- Monsieur Bernard DAGEN, Conseiller Général,
- Monsieur José GONZALEZ, Vice-Président du Conseil Général,
- Monsieur Etienne ASTOUL, Conseiller Général, Président de l'ADDA 82.

En qualité de Chef de Cabinet, Chargé de Mission et Directeur des services du Conseil Général de Tarn-et-Garonne :

- Mademoiselle Sylvia PINEL, Chef de Cabinet du Président,
- Mademoiselle Géraldine LEGOU, Chargé de Communication,
- Monsieur Claude RAVAILHE, Directeur du Service des Affaires Scolaires, Culturelles, Sportives et des Transports.

En qualité de Présidents d'associations et Personnalités désignés en 2003 :

- Madame Maïté DESCURE-BLASCO et Monsieur Jean-Bernard RISPE, Vice-Présidents de l'Association Miguel de Cervantes,
- Madame Jeanine ISABETH, Présidente de l'Association Les Amis du Vieux Saint Antonin,
- Madame Marie-Madeleine MOUREAU,
- Monsieur Jacmé TAUPIAC,
- Monsieur Bernard TAURAN.

En qualité de Présidents d'associations et Personnalités désignés en 2004 :

- Monsieur Georges PASSERAT, Président de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne,
- Monsieur Jean OLIVERO, Président de l'Association Dante Alighieri, Comité de Castelsarrasin-Moissac,
- Monsieur Jacques GOUJAUD,
- Monsieur Christian-Pierre BEDEL,
- Monsieur Philippe BECADE.

**Article 4** : Les personnalités distinguées l'année précédente sont membres du jury pour une durée de deux ans.

**Article 5** : Lors de la remise des Trophées de la Culture, seront distinguées :

- 3 personnalités (élus, artistes, présidents d'associations, particuliers,...)
- 2 associations.

**Article 6** : Monsieur le Président du Conseil Général de Tarn-et-Garonne, Président du Jury Départemental et Monsieur le Directeur Général des Services du Département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée aux membres de la Commission, et publiée au Recueil des Actes Administratifs Départementaux.

Fait à Montauban,  
le 13 septembre 2005

Le Président,

\*  
\* \*